



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2024/6



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
26 février 2024

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Première session de 2024
Nairobi, 6–8 mai 2024
Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles
d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations
sur les activités relatives aux programmes menées en 2023 et
l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et
des activités de coopération technique**

**Rapport du Directeur exécutif sur les activités normatives
et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour
les établissements humains, y compris un point sur
le programme phare pour des communautés inclusives et
des villes prospères, l'initiative SURGe (Résilience urbaine
durable pour la prochaine génération) et les initiatives et
activités de prévention et de gestion des crises urbaines
pour la période allant de juillet à décembre 2023**

Rapport du Directeur exécutif

I. Introduction

1. Le présent rapport met en lumière les progrès réalisés par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) de juillet à décembre 2023 dans le cadre de son programme phare intitulé « Inclusive Communities, Thriving Cities » (programme phare pour des communautés inclusives et des villes prospères), de son initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération) et des activités menées en réponse aux situations de crise urbaine. La section II contient des informations actualisées sur le programme phare pour des communautés inclusives et des villes prospères. La section III présente une mise à jour sur la participation à l'initiative SURGe et les engagements en ce sens depuis le dernier bilan fourni au Conseil exécutif à sa troisième session en 2023. La section IV fait le point sur les initiatives menées par ONU-Habitat dans les pays, territoires et zones touchés par un conflit ou une catastrophe, y compris la bande de Gaza. Par ailleurs, l'annexe du document d'information portant la cote HSP/EB.2024/INF/6 contient un rapport préliminaire sur l'état d'avancement des efforts de reconstruction des établissements humains dans la bande de Gaza, tandis que l'annexe du document d'information portant la cote HSP/EB.2024/INF/7 met en évidence les progrès réalisés dans le cadre de certaines activités normatives et opérationnelles au cours de la période allant de juillet à décembre 2023 qui ont contribué à chaque sous-programme du plan stratégique d'ONU-Habitat pour

* HSP/EB.2024/1.

la période 2020–2025 et à la réalisation de l'objectif de développement durable 11 et d'autres objectifs de développement durable.

II. Programme phare pour des communautés inclusives et des villes prospères

2. ONU-Habitat a lancé son programme phare pour des communautés inclusives et des villes prospères à la dixième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue à Abu Dhabi en 2019 sur le thème « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs ». Le programme a pour objectif de promouvoir la création de valeur sociale et environnementale à l'échelle mondiale en aidant les gouvernements et les acteurs urbains à construire des quartiers et des communautés plus inclusifs et plus prospères au moyen d'une régénération urbaine intégrée.

A. Contexte

3. En 2019, ONU-Habitat a commencé à élaborer une approche en matière de régénération urbaine propre à chaque zone et fondée sur les droits humains, qui cible l'inclusion spatiale, par la réduction de la pauvreté, de l'inégalité et de la vulnérabilité, et le renforcement de la prospérité, par le développement socioéconomique à l'échelle locale. Centré sur les personnes, le programme favorise la mise en place de politiques, programmes, plans et projets urbains porteurs de changement et susceptibles d'améliorer l'accès à l'emploi, aux services, aux installations et à l'espace public, ainsi que la mixité sociale, l'accès à un logement convenable, l'environnement urbain, la durabilité de la mobilité urbaine, la sécurité et la vitalité des cultures urbaines.

4. L'approche intégrée d'ONU-Habitat en matière de régénération urbaine vise également à éviter, atténuer et gérer les risques associés à la régénération et à la transformation urbaines, tels que ceux de délogement involontaire, d'embourgeoisement et de discrimination spatiale. ONU-Habitat prône un processus adapté au contexte local, qui recourt à des points d'ancrage stratégiques et tire parti du potentiel socioéconomique, afin de veiller à ce que les retombées de la régénération et de la transformation urbaines bénéficient aux quartiers et aux communautés.

5. Aux côtés d'institutions et de professionnel(le)s du monde entier partageant les mêmes idées, ONU-Habitat constate que la régénération urbaine est l'un des outils les plus complets et efficaces pour promouvoir des villes plus inclusives, résilientes, sûres et durables, tout en faisant progresser la territorialisation intégrée des objectifs de développement durable. Compte tenu des inégalités croissantes provoquées par les conséquences durables des changements climatiques, de la pandémie de COVID-19 et par l'accélération de l'urbanisation, de la transition numérique et des migrations, la régénération urbaine apparaît comme un instrument particulièrement pertinent pour relever simultanément divers défis et territorialiser plusieurs objectifs de développement durable. Dans le cadre de politiques, de programmes, de projets, de réunions, de manifestations et de publications, des États Membres tels que l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, Israël, le Maroc, le Mexique et la Tunisie ont diffusé et promu les incidences sociales et économiques positives d'une régénération urbaine inclusive.

6. Le présent document rend compte des travaux menés par ONU-Habitat aux échelles mondiale et nationale au titre du programme phare pour des communautés inclusives et des villes prospères, en vue de la mise en œuvre de son plan stratégique. Bien que le programme phare ne soit à strictement parler mentionné que dans le cadre du résultat 1.3 du plan stratégique (croissance et régénération efficaces des établissements), c'est un outil particulièrement puissant pour engendrer des résultats et un impact intégrés au titre de certaines priorités d'ONU-Habitat, ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7. Le présent rapport vise à permettre au Conseil exécutif de poursuivre la hiérarchisation des travaux d'ONU-Habitat en matière de régénération urbaine inclusive et durable en tant qu'outil de territorialisation des objectifs de développement durable, conformément à la résolution 2/6 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales, et d'établir des liens étroits avec les résolutions 2/2 sur l'accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030, 2/7 sur un logement convenable pour tous et 2/8 sur la planification urbaine et les infrastructures durables, ainsi qu'un mécanisme pour leur mise en œuvre.

B. Activités normatives et opérationnelles au titre du programme phare pour des communautés inclusives et des villes prospères

8. Le programme phare pour des communautés inclusives et des villes prospères est une plateforme de collaboration multipartite, d'assistance technique et de mobilisation de ressources en faveur d'une régénération urbaine inclusive, résiliente, plus sûre et plus saine permettant aux quartiers et aux communautés de gagner en égalité et en dynamisme. Afin de tirer parti du potentiel d'intégration de la régénération urbaine, le programme rassemble divers domaines d'expertise pour promouvoir une collaboration intersectorielle.

9. Au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat collabore avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Organisation mondiale du tourisme en matière de régénération et de transformation urbaines inclusives, en ciblant les liens entre la régénération urbaine, le patrimoine naturel et culturel, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes, les manifestations de grande ampleur¹ et le tourisme durable. Des liens ont ainsi pu être établis avec d'autres domaines d'activité, tels que l'amélioration des taudis et le logement, afin d'apporter des solutions aux personnes les plus vulnérables et les plus démunies au regard du niveau de vie.

10. Le programme phare occupe également une place de premier plan en tant que vecteur de collaboration avec d'autres programmes phares d'ONU-Habitat, notamment :

a) Le programme phare intitulé « RISE-UP: Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines), qui s'intéresse aux liens entre la régénération urbaine, les taudis et le climat, ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures d'adaptation, d'atténuation et d'utilisation rationnelle des ressources en vue d'une action climatique, par l'intermédiaire de fonds climatiques verticaux et d'autres projets de donateurs ;

b) Le programme phare intitulé « Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine », qui s'intéresse aux liens entre la régénération urbaine et les migrations, ainsi qu'à la capacité de répondre aux migrations par une régénération urbaine inclusive ;

c) Le programme phare intitulé « Villes motrices pour les objectifs de développement durable », qui s'intéresse aux liens entre la régénération urbaine, la territorialisation des objectifs de développement durable en milieu urbain et la création d'un portefeuille de projets municipaux visant à territorialiser les objectifs de développement durable au moyen de la régénération urbaine.

11. Depuis sa création, des partenariats normatifs et opérationnels axés sur les résultats ont également été établis entre le programme phare et les groupes de parties prenantes ci-après :

a) Gouvernements : renforcer les capacités et fournir une assistance technique pour la formulation et la mise en œuvre de stratégies ;

b) Secteur privé et investisseurs : élaborer des modèles d'activité, des méthodologies et des critères inclusifs et faciliter une collaboration public-privé centrée sur les personnes ;

c) Associations locales : renforcer les capacités et fournir une assistance technique et des outils pour les initiatives de régénération urbaine pilotées au niveau local ;

d) Institutions de recherche : élaborer conjointement des directives normatives et techniques, des outils, des rapports et des supports de formation.

12. En ce qui concerne le Programme 2030, le programme phare propose un processus et un outil d'intégration multi-échelles et multipartites en vue de la territorialisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. S'agissant de la territorialisation des objectifs de développement durable et du programme phare Villes motrices pour les objectifs de développement durable, la régénération urbaine permet de capter la valeur supplémentaire générée par la transformation urbaine pour financer l'amélioration de la qualité de vie en venant à bout des inégalités. Il a été démontré que les interventions de régénération urbaine ont eu

¹ Les manifestations de grande ampleur sont des rassemblements itinérants d'une durée déterminée qui attirent un grand nombre de visiteurs, ont une vaste portée médiatique, entraînent des coûts élevés et ont un impact important sur le cadre bâti et la population. Les Jeux olympiques, les Coupes du monde de football, les expositions universelles, les sessions de conférences des Parties et les sessions du Forum urbain mondial en sont des exemples. (Voir Martin Müller (2015), « What makes an event a mega-event? Definitions and sizes », *Leisure Studies*, 34:6, 627 à 642.)

une incidence positive simultanée sur 15 des 17 objectifs de développement durable et sur 45 de leurs 169 cibles.

13. Les paragraphes 38 et 52 du Nouveau Programme pour les villes mettent en évidence les liens qui existent entre la régénération et le renouvellement urbains, la fourniture d'infrastructures et de services de base, la prévention de l'étalement urbain et de la marginalisation, l'amélioration de la participation sociale et la prise en compte du patrimoine naturel et culturel.

14. S'agissant des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session, la régénération urbaine soutient la territorialisation des objectifs de développement durable, la transformation des taudis, le logement, la biodiversité et la résilience, l'action climatique et la planification et les infrastructures urbaines. Le programme phare se positionne ainsi en tant qu'instrument efficace pour la mise en œuvre des résolutions connexes.

15. Dans le cadre du plan stratégique d'ONU-Habitat, le programme phare contribue à la réalisation du sous-programme 1 sur la réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté. Il a permis d'établir des liens étroits entre les composantes du sous-programme relatives aux services, à la mobilité, à l'espace public, aux terres, à la transformation des taudis et aux logements abordables, et à la gestion efficace de la croissance urbaine, qui sont mises en œuvre au moyen d'une régénération urbaine inclusive. Le programme phare se rapproche également du sous-programme 2 sur un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions, établissant un lien avec la connectivité spatiale et la productivité, le développement économique local, et les villes intelligentes centrées sur les personnes. Les liens avec les sous-programmes 3 (renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain) et 4 (prévention et gestion efficaces des crises urbaines), ainsi qu'avec les programmes phares 3 (RISE-UP : Resilient Settlements for the Urban Poor) et 4 (Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine), sont clairement mis en évidence par les contributions de la régénération urbaine inclusive aux résultats obtenus en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, d'utilisation rationnelle des ressources, de protection des actifs écologiques et d'adaptation, ainsi qu'aux composantes socioéconomiques liées à la migration et à la réduction des risques de catastrophe. Étant donné la convergence de trois facteurs déterminants dans la nature du programme, à savoir une portée d'intégration multisectorielle, une mise en œuvre pluripartenaires et un manque de prévisibilité du financement, un cadre de collaboration avec les partenaires a été établi pour faciliter l'orientation et la progression du programme vers un objectif clair associé à des résultats, des produits et des activités. Il s'agit de promouvoir la création de valeur sociale et environnementale à l'échelle mondiale en aidant les gouvernements et les acteurs urbains à créer des quartiers et des communautés plus inclusifs et plus prospères en procédant à une régénération urbaine, les résultats escomptés étant définis comme suit :

a) Résultat 1 : amélioration des connaissances et des données factuelles en matière de régénération urbaine inclusive et durable, y compris l'analyse et le suivi des données et les connaissances en matière d'inclusion spatiale, de vulnérabilité et de régénération urbaine ;

b) Résultat 2 : renforcement de la collaboration et des capacités aux échelles mondiale et régionale en vue d'une régénération urbaine inclusive et durable, y compris les réseaux et les partenariats, les manifestations, les activités de renforcement des capacités, les activités de plaidoyer et les campagnes ;

c) Résultat 3 : mise en œuvre d'initiatives et de solutions de régénération urbaine créatrices de valeur sur les plans social et environnemental, y compris des services d'assistance technique en matière de régénération urbaine et des initiatives mondiales pour une transformation urbaine inclusive.

16. L'expérience de mise en œuvre acquise jusqu'à présent a démontré que le programme phare, lorsqu'il est bien géré et s'inspire de principes d'urbanisme durable conformes au Nouveau Programme pour les villes, peut permettre une inclusion sociale à l'échelle de la ville, une diversification des structures sociales et de l'utilisation des terres et une sensibilisation accrue au pouvoir de transformation de la régénération urbaine. La mise en œuvre du programme a également mis en lumière la façon dont la régénération urbaine peut fournir un point d'ancrage pour des solutions de logement diversifiées. En outre, le programme a permis de réaliser les progrès considérables ci-après dans les trois domaines de résultats définis :

a) *Travaux normatifs – résultat 1* : le programme a permis d'élaborer un premier projet de directives pour une régénération urbaine inclusive et durable, le cadre d'indicateurs en matière d'inclusion spatiale, le document sur la régénération urbaine et les virus, le livre blanc des organismes de développement local, le rapport sur les tendances régionales en matière d'inclusion spatiale et

le document sur la régénération urbaine à l'appui d'une territorialisation des objectifs de développement durable. L'atlas de la régénération urbaine et le cadre relatif aux questions d'environnement, de société et de gouvernance et aux objectifs de développement durable pour la régénération urbaine sont en cours d'élaboration ;

b) *Réseaux et partenariats – résultat 2* : l'équipe du programme a coorganisé ou participé à diverses activités de collaboration et étend ses réseaux. Une réunion d'expert(e)s sur la régénération urbaine en tant qu'outil pour un relèvement inclusif et durable, qui constituait une manifestation clef pour l'échange de connaissances multidisciplinaires, a donné le coup d'envoi à la création de réseaux dans le cadre du programme. Un groupe de référence multisectoriel externe sur la régénération urbaine a été créé. Il se compose de 25 membres issus de différents pays, dont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, le Chili, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que d'organisations techniques, éducatives et gouvernementales internationales et d'entreprises ;

c) *Activités opérationnelles – résultat 3* : ONU-Habitat fournit une assistance technique aux initiatives de régénération urbaine menées au niveau national en collaboration avec les gouvernements et les administrations locales, le secteur privé, le milieu universitaire et d'autres entités des Nations Unies, telles que la Nairobi River Regeneration Initiative au Kenya, la Visión de Ciudad de San Nicolás de los Garza 2030 au Mexique, le projet du Fonds vert pour le climat visant à améliorer l'efficacité énergétique et la résilience climatique des quartiers et communautés à Cuba, les opérations urbaines intégrées en El Salvador, au Honduras, au Guatemala et au Costa Rica, la planification urbaine participative avec les communautés et les autorités locales de Bossaso en Somalie et les travaux menés avec Microsoft dans le cadre du programme de développement communautaire des centres de données au Mexique et en Suède.

17. Voici quelques exemples d'activités menées au niveau national dans le cadre du programme phare pour des communautés inclusives et des villes prospères en vue de produire un impact intégré au moyen d'une régénération urbaine inclusive et durable :

a) *Réduction des inégalités et inclusion urbaine par la régénération urbaine - Equity Park à Cancún (Mexique)* : il s'agit d'inverser les schémas de ségrégation sociospatiale existants dans la ville et de se servir d'Equity Park pour développer, améliorer et consolider les infrastructures et les services urbains susceptibles de rendre l'environnement urbain plus sûr, inclusif, accessible et résilient. Près de 200 000 personnes vivent à proximité d'Equity Park. Le projet comprend 16 km de pistes cyclables et de voies piétonnes, 61 services récréatifs (des terrains de football, de volleyball et de basketball, des terrains de skateboard, des aires de jeux pour enfants, une école de musique, un centre sportif d'arts martiaux et des théâtres en plein air). Les populations vulnérables de la zone du projet ont été recensées et consultées afin de définir les besoins sociaux et économiques auxquels une régénération urbaine pourrait répondre, notamment en améliorant l'accès aux services et la mobilité durable, la sécurité des droits fonciers, la sûreté, la qualité du cadre bâti, l'apprentissage de compétences et la création d'emplois ;

b) *Régénération urbaine et logement à Riyad* : il s'agit d'élaborer une stratégie socioéconomique et une stratégie d'impact et d'atténuation en matière de régénération urbaine en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, qui constituent la majorité de la population, et d'offrir des perspectives sociales et économiques aux résident(e)s locaux(les) tout en réduisant au minimum les effets négatifs du délogement et de l'embourgeoisement. Les principaux effets à moyen terme sont la réduction des délogements involontaires, l'élaboration de programmes sociaux en vue de la création d'emplois, l'amélioration de l'accès à la santé et à l'éducation, l'utilisation du patrimoine comme point d'ancrage pour générer des perspectives dans le domaine de la construction et de la réhabilitation et la fourniture de logements convenables dans le centre de Riyad ;

c) *Régénération urbaine et solutions fondées sur la nature pour les espaces ouverts et publics à Nairobi* : il s'agit d'élaborer un programme socioenvironnemental intégré de régénération pour améliorer la sécurité, les conditions de logement, les infrastructures et les services, ainsi que la qualité environnementale des cours d'eau de Nairobi ;

d) *Régénération urbaine à l'appui de la résilience climatique et de l'efficacité énergétique à Cuba* : il s'agit de concevoir des cadres stratégiques permettant de mieux combler les lacunes politiques et d'améliorer l'expertise sectorielle en matière de résilience climatique, d'efficacité énergétique et de régénération s'agissant des quartiers et des communautés de Cuba, y compris dans le secteur du logement, et d'accroître le nombre de projets potentiels élaborés par Cuba, en tant que petit État insulaire en développement, en vue de leur soumission au Fonds vert pour le climat ;

e) *Renforcement institutionnel et renforcement des capacités pour une régénération urbaine durable au Viet Nam* : il s'agit d'appuyer les capacités du gouvernement et des administrations locales au moyen de formations et d'un apprentissage par la pratique dans le cadre de la collaboration à des projets de régénération urbaine, ainsi que de l'élaboration de trois projets de régénération urbaine ;

f) *Régénération urbaine et transformation des taudis en Amérique centrale au moyen d'opérations urbaines intégrées* : il s'agit de transformer quatre quartiers fragiles en environnements propices à un bien-être durable, en mettant en évidence les perspectives en matière de régénération et de meilleure intégration à la ville et à la zone métropolitaine par l'intermédiaire d'interventions intégrées supposant une coopération entre les secteurs public et privé ;

g) *Libérer le potentiel social et économique des camps de réfugiés du Kenya au moyen d'une régénération propre à chaque zone* : il s'agit de promouvoir la résilience urbaine, l'autosuffisance et l'intégration à l'échelle locale dans la région de l'un des plus grands et des plus anciens camps de réfugiés du Kenya, la zone d'accueil des réfugiés de Kakuma-Kalobeyei, au moyen d'une régénération permettant aux communautés d'accueil et aux communautés de réfugiés de bénéficier d'une inclusion et de moyens de subsistance.

C. Modèle de fonctionnement et principaux résultats

18. L'impact du programme phare se mesure par le nombre de bénéficiaires atteints, les ressources humaines et financières mobilisées, les supports de connaissance élaborés, les partenariats noués et les initiatives mises en œuvre. En juin 2023, ONU-Habitat avait aidé 64 villes de 22 pays à adopter des politiques de régénération urbaine et le programme avait permis l'élaboration de 15 supports de connaissances et de données factuelles et avait établi un dialogue avec 60 partenaires dans 32 pays.

19. Le programme est administré par une équipe de cinq expert(e)s à temps plein et cinq expert(e)s à temps partiel (un(e) fonctionnaire, un(e) fonctionnaire détaché(e) et huit consultant(e)s), ainsi que par des équipes de projet implantées dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Le portefeuille, se montant à 9,6 millions de dollars en 2023, repose sur la mobilisation de ressources préaffectées. Le programme phare a mobilisé des ressources provenant de gouvernements et d'administrations régionales et locales, ainsi que de la coopération bilatérale et du secteur privé.

D. Voie à suivre

20. ONU-Habitat renforce l'intégration des cinq programmes phares et des domaines d'intervention thématiques, afin de mettre en œuvre son plan stratégique 2020–2025, les thèmes prioritaires actuels et les résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session.

21. Les principaux domaines d'intervention du programme phare pour des communautés inclusives et des villes prospères au cours des deux prochaines années du plan stratégique sont l'achèvement des avant-projets des produits d'orientation normatifs mondiaux (décrits dans la section II.B. ci-dessus) et le développement des réseaux de partenariat à l'appui du programme, par l'intermédiaire de centres régionaux, de pays et de villes plaidant en faveur de la mise en place d'une régénération urbaine inclusive et durable.

22. Le programme s'emploie résolument à étoffer son portefeuille et est en train d'élaborer des propositions de projets faisant intervenir 12 gouvernements et administrations locales, une coopération multilatérale et bilatérale, des fonds climatiques verticaux et des fondations. L'initiative mondiale intitulée « Mega-events as catalysers of sustainable urban development » (Les manifestations de grande ampleur, catalysatrices d'un développement urbain durable), en collaboration avec le programme phare Villes motrices pour les objectifs de développement durable, vise à tirer parti des possibilités offertes par les manifestations de grande ampleur pour mettre en œuvre un développement urbain inclusif, durable et résilient.

23. En ce qui concerne le thème prioritaire de la territorialisation des objectifs de développement durable, le programme promouvra des politiques et programmes intégrés à l'appui de la réalisation à l'échelle locale de 15 des 17 objectifs de développement durable et de 45 de leurs 169 cibles. Le programme phare permettra de placer le logement, la transformation des taudis et des établissements informels, les terres et l'espace public au cœur du plan stratégique et de la programmation d'ONU-Habitat. La résolution 2/7 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur un logement convenable pour tous donne l'occasion aux acteurs du secteur du logement de participer au programme phare sur le plan politique et de présenter le logement en tant qu'instrument de réduction des inégalités spatiales.

24. Enfin, le programme phare pour des communautés inclusives et des villes prospères peut accroître les contributions d'ONU-Habitat aux travaux menés par le système des Nations Unies en matière d'urbanisme et d'infrastructures, d'action climatique et de biodiversité au moyen de la spatialisation, de la hiérarchisation et de l'exécution de processus de planification à l'échelle des villes et des quartiers assurant une résilience climatique.

III. Initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération)

25. La présidence de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a lancé l'initiative SURGe, qui vise à établir un lien entre les niveaux local, national et mondial afin de coordonner l'action climatique collective et d'améliorer la collaboration entre les initiatives sectorielles. L'initiative SURGe répond au constat que les engagements nationaux actuels ne suffiront pas à réduire les émissions nocives de manière à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Par ailleurs, elle appuie directement les travaux en cours dans le cadre du sous-programme 3 du plan stratégique d'ONU-Habitat, qui s'intéresse à l'action climatique à plusieurs niveaux.

26. La présidence a demandé à ONU-Habitat de mettre en œuvre l'initiative SURGe, avec le soutien de l'ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable. Par l'intermédiaire du réseau de partenaires, cinq groupes de travail ont commencé leurs travaux par le recensement des besoins en matière de renforcement des capacités, d'outils et d'orientations à l'échelle locale.

A. Résolution 2/5 de l'Assemblée d'ONU-Habitat et élaboration de solutions et de recommandations pour mettre en œuvre l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération)

27. Dans sa résolution 2/5 sur le renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques, l'Assemblée d'ONU-Habitat a salué l'action menée par la Directrice exécutive pour lancer l'initiative SURGe (Résilience urbaine durable pour la prochaine génération) lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et a prié la Directrice exécutive, à cet égard, d'informer le Conseil exécutif et d'élaborer ensuite des solutions et des recommandations pour faire passer ladite initiative, qui constitue un dispositif institutionnel utile, au stade opérationnel, afin que le Conseil exécutif en fasse l'examen.

28. Dans la même résolution, l'Assemblée d'ONU-Habitat a prié la Directrice exécutive de mieux tenir compte des liens existants entre urbanisation et changements climatiques dans les travaux d'ONU-Habitat, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, et de continuer à mobiliser des ressources, à diffuser des informations sur les innovations, les bonnes pratiques et les politiques en matière d'action climatique et à aider les États Membres à cet égard. Elle a également engagé la Directrice exécutive à continuer d'organiser des réunions, y compris des réunions ministérielles, selon qu'il convient, dans le prolongement de la réunion ministérielle sur l'urbanisation et les changements climatiques tenue en marge de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

29. Par suite de ces demandes, le secrétariat a élaboré les trois solutions présentées dans les sous-sections ci-après. Toutes trois considèrent l'initiative SURGe comme étant : a) une initiative en cours ; b) une initiative de partenariat ; et c) une initiative pleinement alignée sur le sous-programme 3 du plan stratégique d'ONU-Habitat. Les solutions diffèrent en ce qui concerne le degré de développement de l'initiative SURGe en tant que plateforme de mise en œuvre du sous-programme 3. La solution 1 n'entraînerait la mobilisation d'aucune ressource de base supplémentaire. S'agissant de la solution 2, des ressources de base limitées seraient nécessaires pour développer sensiblement l'initiative en finançant des projets et en établissant des partenariats. Dans le cadre de la solution 3, des ressources de base importantes, de l'ordre de 5 millions de dollars par an, seraient indispensables, bien qu'une partie proviendrait d'une redéfinition interne des priorités et une autre d'un financement à des fins plus générales, ce qui veut dire que l'ouverture de crédits supplémentaires au budget ordinaire ne serait pas forcément nécessaire.

B. Aperçu des solutions

30. La solution 1 consiste à rendre l'initiative SURGe opérationnelle dans le cadre des travaux en cours au titre du sous-programme 3. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

a) Il est pris comme hypothèse qu'ONU-Habitat coordonnerait l'initiative SURGe de manière limitée, à l'appui du partenariat élargi. Les partenariats, réseaux et projets existants seraient mis à profit pour rendre l'initiative opérationnelle. En particulier, un dialogue avec la Coalition for High Ambition Multilevel Partnerships (Coalition pour des partenariats multiniveaux de grande ambition) en faveur de l'action climatique, lancée à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et le Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat viendrait appuyer l'initiative ;

b) S'agissant des priorités, l'accent serait mis sur des partenariats en faveur d'une action climatique à plusieurs niveaux et sur le renforcement des travaux normatifs relatifs à la dimension urbaine des contributions déterminées au niveau national. Un appui léger serait fourni aux cinq groupes de travail sectoriels à condition qu'ils soient autosuffisants ;

c) Dans le cadre de la solution 1, il ne serait pas possible de fournir un appui institutionnel à l'Alliance mondiale pour l'initiative SURGe ou aux cinq groupes de travail. Aucun appui en matière de plaidoyer ou de communication ne serait fourni et il ne serait pas possible de renforcer les capacités pour une action climatique urbaine intégrée ou pour l'élaboration de projets contribuant aux efforts menés aux échelles nationale et locale au titre de l'initiative ;

d) S'agissant du financement, aucune ressource de base supplémentaire ne serait mobilisée, à moins que le plan stratégique pour la période 2026–2029 ne prévoie le financement de projets et la mise à profit de partenariats, dans le cadre des moyens existants.

31. La solution 2 consiste à développer l'initiative SURGe en tant que point d'ancrage pour accélérer l'action climatique. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

a) Cette solution élargit la portée de la solution 1 et promeut une collaboration renforcée dans le cadre de partenariats supplémentaires englobant les membres de l'Alliance mondiale pour l'initiative SURGe, sous la coordination d'un secrétariat spécial. Les partenaires feraient progresser collectivement les travaux menés en faveur d'une action climatique à plusieurs niveaux ;

b) ONU-Habitat appuierait la coordination et le suivi des cinq groupes de travail, ainsi que le développement d'un site Web consacré à l'initiative SURGe et visant à présenter les meilleures pratiques et les perspectives de collaboration. L'initiative serait également élargie en vue de renforcer les travaux menés par ONU-Habitat en matière de climat, conformément aux modules de travail de l'initiative. Elle aiderait également les présidences de la Conférence des Parties à organiser les réunions ministérielles sur l'urbanisation et les changements climatiques ;

c) En ce qui concerne les priorités, ONU-Habitat, prenant comme point d'ancrage la dimension urbaine de l'analyse des contributions déterminées au niveau national, aiderait les États Membres en accélérant l'élaboration de propositions de projets contribuant aux efforts déployés au titre de l'initiative SURGe (en appuyant le renforcement des capacités nationales et le déploiement au niveau des villes). Le financement des projets pourrait être assuré par des partenaires locaux ou nationaux ou relever du financement international du développement ou de l'action climatique, entre autres sources. Un réseau de coordonnateur(rice)s de l'initiative SURGe au niveau national bénéficierait d'un renforcement des capacités au moyen de l'apprentissage par les pairs ;

d) Dans le cadre de la solution 2, l'initiative SURGe conserverait le statut d'une initiative dotée d'un potentiel important pour devenir une plateforme d'action climatique mondiale à plusieurs niveaux et fournir des services directs aux États Membres par l'intermédiaire de la mobilisation de partenariats et du financement de projets, mais ne serait pas à la hauteur des ambitions initialement fixées par la présidence de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

e) S'agissant du financement, la solution 2 supposerait la mobilisation de ressources de base d'un montant s'élevant à un million de dollars par an, l'accent étant mis sur un financement à des fins plus générales, afin de couvrir les coûts engendrés par un(e) fonctionnaire supplémentaire au siège et un(e) coordonnateur(rice) dans chacune des régions concernées (Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes), ainsi que par les ateliers et activités de communication. Cette solution prévoit la mobilisation de 50 millions de dollars de financement supplémentaire au titre des projets sur une période de six ans, à l'appui des États Membres.

32. La solution 3 consiste à faire en sorte que l'initiative SURGe assure la cohérence interne des travaux d'ONU-Habitat en matière de climat, accélère la fourniture d'un appui aux États Membres et aux villes et serve de plateforme de coordination. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

a) Cette option permettrait la pleine intégration de l'initiative SURGe dans l'ensemble des travaux d'ONU-Habitat, y compris en assurant la cohérence entre les sections thématiques établies au siège, en particulier celles alignées sur les cinq domaines de travail sectoriels et les thèmes transversaux clefs de l'initiative, ainsi que dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays. L'initiative servirait de mécanisme pour accélérer la mise en œuvre de tous les éléments de la résolution 2/5 de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;

b) En ce qui concerne les priorités, outre l'accélération de la mise en œuvre prévue par les solutions 1 et 2, la solution 3 mettrait l'accent sur la fourniture d'un appui supplémentaire aux États Membres et aux villes prioritaires afin de mettre en place une action climatique à plusieurs niveaux, y compris un appui à l'élaboration de politiques et à la planification, ainsi qu'à la définition et à l'élaboration de projets. L'appui au niveau régional permettrait de renforcer les capacités en matière d'assistance technique et de fournir des perspectives dans le domaine de la gestion et de l'échange des connaissances. Au niveau mondial, le secrétariat de l'initiative SURGe ferait régulièrement rapport à la réunion ministérielle sur l'urbanisation et les changements climatiques, ainsi que dans le cadre d'autres manifestations pertinentes ;

c) S'agissant du financement, la solution 3 supposerait la mobilisation de ressources de base d'un montant de 5 millions de dollars par an. Une part importante de ce montant proviendrait de réaffectations internes, mais il serait nécessaire de trouver des ressources de base supplémentaires. Cette solution prévoit la mobilisation de 500 millions de dollars de financement supplémentaire au titre des projets sur une période de six ans, à l'appui des États Membres.

IV. Initiatives de prévention et de gestion des crises urbaines

A. Progrès en matière d'appui institutionnel et normatif aux partenaires

33. Comme suite au Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes et à la demande du Conseiller spécial pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes, ONU-Habitat a publié en juin 2023 son plan institutionnel mondial sur cette question. Le plan institutionnel a permis de mettre au point une approche globale des solutions pour les personnes déplacées dans leur propre pays qui se trouvent dans les zones urbaines, en mettant l'accent sur le caractère durable, évolutif et transformable de telles solutions, dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

34. En septembre 2023, ONU-Habitat a publié un guide pour l'intégration des migrations et des déplacements dans les politiques urbaines nationales visant à aider les gouvernements, les autorités locales et les autres parties prenantes à établir une feuille de route complète pour l'élaboration d'une approche intégrée des migrations et des déplacements en milieu urbain.

35. Une communauté de pratique en matière de déplacements forcés a été mise en place à l'échelle d'ONU-Habitat, afin d'accélérer l'échange des bonnes pratiques et d'intensifier l'appui à l'élaboration de programmes relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. La communauté de pratique comprend les cinq pays (Colombie, Éthiopie, Iraq, Mozambique et Somalie) pour lesquels des programmes conjoints avec d'autres entités des Nations Unies ont été approuvés par le nouveau Fonds pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes.

36. Dans le cadre des engagements d'ONU-Habitat, une équipe spéciale informelle a été créée avec des entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales internationales et Cités et Gouvernements Locaux Unis afin d'élaborer un cadre conceptuel pour les solutions à apporter à la question des déplacements forcés en milieu urbain, avec l'appui de l'Institut international pour l'environnement et le développement. Le cadre donnera des orientations sur ce qu'il convient de faire et de ne pas faire et sur les éléments clefs qui devront faire partie de la programmation afin de fournir des solutions à caractère durable, évolutif et transformable. Parmi les éléments clefs recensés à ce jour figurent une planification urbaine intégrée, un régime d'occupation des terres, un accès aux services publics, la mobilisation de ressources et l'inclusion sociale. Une réunion de groupe d'expert(e)s se tiendra en mars 2024.

37. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, qui s'est tenu à Genève en décembre 2023, ONU-Habitat et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont codirigé la rédaction et l'adoption de deux engagements multipartites, l'un concernant le logement, les terres et la propriété et l'autre appelant à investir dans des établissements humains intégrés, résilients face aux changements

climatiques et durables pour les réfugiés et les communautés d'accueil. ONU-Habitat a également contribué à trois autres engagements : l'engagement commun des Nations Unies 2.0, un engagement en matière de territorialisation et un engagement en réponse à un appel à l'action au niveau local lancé par des administrations locales. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Banque mondiale, ONU-Habitat étudie actuellement, en ciblant dans un premier temps l'Afrique, des solutions pour aider davantage les gouvernements à adhérer à l'engagement et à adopter une approche intégrant les établissements humains dans leur gestion de la présence à long terme de réfugiés. Cet effort fera fond sur les travaux en cours menés par les trois entités, tels que leur programmation conjointe au Kenya.

B. Progrès dans la fourniture d'un appui aux pays touchés par une crise

38. Comme demandé par le Conseil exécutif, ONU-Habitat a renforcé ses activités dans les pays touchés par une crise, y compris ceux dans lesquels un conflit ou une catastrophe vient de se déclencher. Il continue d'appuyer la gestion de la crise et le relèvement en Syrie après le tremblement de terre dévastateur qui a frappé la région en février 2023. Il a déployé une mission d'urgence à Derna (Libye), par suite des inondations catastrophiques de septembre 2023, afin de fournir des orientations en matière de relèvement urbain, et a détaché un(e) fonctionnaire auprès de l'Organisation internationale pour les migrations afin de participer à une gestion commune de la crise. Il a également participé à la gestion des conséquences du tremblement de terre qui a frappé la province d'Herat (Afghanistan) en octobre 2023.

39. ONU-Habitat a débuté ses opérations en Ukraine par la création d'un laboratoire urbain à Kiev, en partenariat avec des organisations locales et internationales, dans le but d'appuyer les efforts de relèvement urbain dans le pays. Les activités seront axées sur trois domaines : un appui à la planification du relèvement, un renforcement des capacités et des connaissances en matière de relèvement urbain à tous les niveaux (local, régional et national) et un appui à l'élaboration de politiques pertinentes. ONU-Habitat a également entamé des travaux à Borodyanka et Makariv et est en voie de sélectionner d'autres municipalités pour leur fournir un appui en matière de planification participative, durable et écologique du relèvement fondée sur l'utilisation de solutions numériques. Il participe activement au groupe de travail sur les solutions durables créé par l'Organisation des Nations Unies à l'appui des efforts de relèvement au niveau local.

40. En réponse à la demande formulée par le Conseil exécutif à sa troisième session de 2023 dans sa décision 2023/B, ONU-Habitat a déployé une mission chargée d'étudier les moyens de soutenir la mise au point de sa gestion de la crise aiguë dans la bande de Gaza et de recueillir des contributions en vue de l'élaboration d'un rapport complet et actualisé sur l'état d'avancement des efforts de reconstruction des établissements humains dans cette zone. L'équipe de la mission a rencontré les acteurs concernés au Caire et à Amman. L'octroi par les autorités israéliennes compétentes d'un visa d'accès à l'État de Palestine est toujours en attente. Les réunions prévues à Jérusalem-Est et à Ramallah ont finalement été menées à distance depuis Le Caire. Une visite dans la bande de Gaza elle-même n'était pas prévue à ce moment, en raison de la situation de guerre active et de la priorité accordée par le système des Nations Unies à une intervention humanitaire d'urgence.

41. En raison du caractère continu de la guerre et de l'impossibilité de mener des évaluations sur le terrain, seule l'élaboration d'un rapport préliminaire est possible à ce stade. Ce dernier (HSP/EB.2024/INF/6) décrit sa propre portée et ses limites et énonce les besoins et les efforts déjà menés en matière d'évaluation de l'incidence de la guerre sur les établissements humains dans la bande de Gaza, en préconisant de se concentrer sur la fonctionnalité des quartiers ; résume les principes découlant des enseignements tirés des efforts de reconstruction précédemment menés dans la bande de Gaza et d'exemples pertinents provenant d'autres régions ; définit les voies à suivre en matière d'intervention d'urgence, de relèvement et de reconstruction, en tenant compte de l'ampleur cataclysmique des dégâts et de l'incertitude quant à la question de savoir quand et comment la guerre prendra fin ; formule des propositions concernant les prochaines étapes. Tous ces éléments s'appuieront sur les informations fournies par les parties prenantes et sur les réalités du terrain.

42. ONU-Habitat a contribué à l'évaluation rapide et provisoire des dégâts et des besoins menée conjointement par le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne en février 2024. Faisant fond sur cette évaluation, Il préconise la collecte de données ventilées par quartier et travaille en ce sens, ce qui facilitera l'application d'une approche par zone à la hiérarchisation de la réponse fournie. L'évaluation comprend une analyse de la typologie des bâtiments dans chaque quartier et de l'ampleur des dégâts infligés aux bâtiments, aux infrastructures et aux services, sur la base de laquelle les interventions pourront

être hiérarchisées de manière à restaurer les fonctionnalités perdues et accélérer, dans la mesure du possible, le retour des populations et le relèvement.
